

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 JUILLET 2017

L'An deux mille dix-sept, le jeudi six juillet, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 29/06/2017 s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Bernard HILLIET, Maire.

Présents : M. Hilliet, M. Le Guennec, Mme Rozo, M. Danté, Mme Le Gac, Mme Corrignan, M. Gagnerot, M. Rozo ; M. Roumy, M. Brosolo, Adjoint au Maire, M. Vasseur, Conseiller délégué, Mme Audo, Mme Dréano, Mme Courdjian Moisson, M. Le Bihan, M. Godin, M. Vermillard, M. Leroy, M. Benesse, Mme Bossard, M. Quendo, Mme Tessier ; Mme Lasseron ; Mme Pouillet ; Conseillers municipaux

Absents : Mme Delaunay ; M. Le Floch ; M. Le Roux ;

Représentés : M. Sellier par M. Roumy ; M. Belz par Mme Pouillet ;

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Madame Lasseron est nommée secrétaire de séance.

1. Finances - Rapport d'activité du Délégué GRDF pour l'année 2016

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

Il appartient aux délégués de produire chaque année, à la ville de Quiberon, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

La société GRDF assurant le service public de la distribution de gaz a transmis son rapport annuel pour l'année 2016.

Monsieur BROSOLO expose les données principales du rapport d'activités 2016. Le contrat de concession court jusqu'en 2027. Il est décompté 2651 clients sur le territoire communal, dont

32 nouvelles installations en 2016. 30 interventions de sécurité ont été nécessaires. 99.2% des interventions ont été réalisées en moins d'une heure. Le réseau s'étend sur 53 kilomètres. Le réseau financé par GRDF est valorisé à hauteur de 3,5 millions d'euros. 380 000 € ont été investis en 2016. Les recettes en 2016 s'élèvent à 687 700 €, le résultat est de - 65 000 €.

Il est pris acte de la communication du rapport au Conseil municipal.

2. Finances – présentation du rapport d'activité de l'exercice 2015/2016 du délégataire du casino jeux

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

Il appartient aux délégataires de produire chaque année à l'autorité délégant, en l'occurrence la Ville de QUIBERON, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

La société SQUAL assurant le service public de l'exploitation des jeux a transmis son rapport annuel pour la période de novembre 2015 à octobre 2016.

L'exercice 2015/2016 s'est avéré difficile compte tenu de la concurrence des casinos de Larmor Plage et de Vannes. Le CA des machines à sous baisse de 10 % et celui de la restauration de 12 %. La fréquentation de l'établissement a baissé de 12 %. Cependant, l'exploitant dégage un résultat positif de 297 830,58 €.

L'exploitant emploie 46 salariés à contrat à durée indéterminée et 2 salariés à contrat déterminée.

La somme consacrée aux animations et à la venue des artistes est de 95 264,20 €.

Le sponsoring et le mécénat s'élève à 6 017 €.

L'exploitant a reversé à la ville la somme de 375 229 € au titre du prélèvement sur le produit des jeux.

Monsieur le Maire met en rapport cette baisse avec celle des dotations de l'Etat ainsi que l'impact des intérêts de l'emprunt toxique. Les recettes de la Commune diminuent, il est donc nécessaire d'être vigilant tout en maintenant l'objectif de ne pas augmenter les impôts.

Il est pris acte de la communication du rapport au Conseil municipal.

3. Finances - Délégation de service public – Piscine municipale/Fitness

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

La Municipalité constate une carence de l'initiative privée pour assurer des activités de remise en forme / Fitness sur la Commune.

Actuellement, la Ville met à disposition une salle au sein du gymnase à un auto entrepreneur afin d'assurer ce service auprès de la population. Néanmoins, les locaux se révèlent insuffisants (accessibilité personnes à mobilité réduite, absence de vestiaires dédiés, isolation en mauvaise état, lieu exigü, mutualisation des autres salles compliquée...). Par ailleurs, l'actuel exploitant, qui assure d'autres activités, ne peut ouvrir que du lundi au vendredi.

Ces activités apparaissent pourtant nécessaires à la fois dans le cadre du développement de la politique sportive que la Ville veut mettre en œuvre et pour offrir des activités diversifiées au plus grand nombre, résidents à l'année ou secondaires, touristes... afin de conforter l'attractivité touristique de la station.

Par délibération en date du 23 mai dernier, le Conseil municipal a approuvé le renouvellement de la délégation de service public de la piscine sous le régime de la régie intéressée.

Il est proposé d'étendre la délégation de service public à la construction et l'exploitation de salles de remise en forme. L'équipement serait d'une superficie de 200 m² environ, il pourrait être construit, en jouxtant l'actuel accueil de la piscine.

Cette mutualisation permettrait, en effet, de renouveler le concept du centre aquatique en offrant des activités complémentaires (piscine, bien être, fitness).

La construction et l'exploitation de l'activité de fitness serait gérée sous le régime de l'affermage. Les redevances seraient perçues directement par l'exploitant auprès des usagers. L'exploitant verserait, le cas échéant, une rémunération à la Ville.

Le contrat de DSP est envisagé pour une durée maximale de 15 ans afin de permettre à l'exploitant d'amortir ses investissements. Le bien, une fois construit, devient propriété de la Commune.

Le lancement de cette procédure ne permettra de désigner un titulaire, au mieux qu'en août/septembre 2018. Aussi, il est proposé de prolonger l'actuel contrat de délégation de service public avec la société Equalia jusqu'au 31 décembre 2018 selon les mêmes modalités qu'actuellement.

Ainsi, il est proposé :

- de modifier le lancement de la DSP Piscine en y incluant la construction et l'exploitation d'un équipement de fitness attenant à la piscine selon les modalités précitées.
- de prolonger l'actuel contrat de délégation de service public avec la société Equalia jusqu'au 31 décembre 2018 selon les mêmes modalités qu'actuellement.

Monsieur ROUMY suggère qu'une garantie dommage d'ouvrage soit contractée afin de se protéger contre un éventuel dysfonctionnement du bâtiment qui reviendra à la Ville dès réception des travaux.

Monsieur LEROY estime inopportun de lancer une seule délégation de service public pour ces deux activités distinctes. La durée de 15 ans lui paraît également trop longue. Il suggère que la Ville investisse dans la construction du bâtiment même si ses moyens sont limités. Le terrain du Tennis des Dunes pourrait, par exemple, être cédé. Enfin, il souhaiterait que lors de l'appel d'offres, une attention particulière soit portée pour l'intervenant actuel, qui a mis en place l'activité et donne entière satisfaction malgré les conditions difficiles de travail.

Monsieur le Maire souligne que la Ville a plusieurs objectifs mais qu'elle doit prendre en compte un certain nombre de contraintes. Les objectifs consistent, en premier lieu, à favoriser la pratique sportive par la population quiberonnaise mais également la population estivale qui recherche ce type d'activités. Or, le délégataire actuel, qui produit effectivement une prestation de qualité, travaille dans un local exigü, obsolète et qui est peu visible de l'extérieur. Par ailleurs, dans la mesure où il exerce une autre activité car celle-ci n'est pas assez rentable, le local n'est pas ouvert le week-end. Il lui a été demandé de réfléchir à cette évolution mais, à ce jour, il ne trouve pas de solution. S'agissant de l'équipement, il est nécessaire de le construire et le financer mais la Ville ne peut le faire car elle a beaucoup d'autres projets à mener et elle ne peut tout faire. Il faut donc trouver de nouvelles solutions. En l'occurrence, il s'agit de faire appel à des tiers dans le cadre de partenariats.

Madame BOSSARD s'interroge sur le fait que le tiers deviendra propriétaire du terrain mis à sa disposition.

Monsieur Le Maire répond qu'il ne s'agit pas du montage proposé. L'opérateur construit et exploite le bâtiment défini par la Commune pendant 15 ans mais celui-ci devient propriété de la Commune dès qu'il est réceptionné, dès son achèvement.

Madame POUILLET demande si le prestataire actuel peut avoir des garanties d'exploiter l'équipement futur.

Monsieur Le Maire répond que, le principe même de la mise en concurrence, imposée par les textes, ne permet pas de prévoir cette garantie.

Monsieur LEROY considère que ce projet est prioritaire sur d'autres projets en cours. Si le choix de l'appel à un opérateur est maintenu, il renouvelle son souhait de distinguer les deux activités car la Ville va perdre une marge de manœuvre dans le choix des opérateurs.

Monsieur BROSOLO souligne que l'intérêt du projet est la création d'une synergie forte entre le centre aquatique et l'activité de fitness et un nouvel équilibre économique. Cette année la piscine va coûter près de 300 000 € à la Ville, le but est de diminuer ce déficit.

Monsieur Le Maire souligne la nécessité de trouver les solutions financières pour mettre en œuvre les projets en cours. Pour le projet de Fitness, il est vraisemblablement possible de trouver un investisseur et un vrai professionnel. Par ailleurs, le cahier des charges sera monté de telle manière que si les offres n'apparaissent pas intéressantes, l'activité de fitness pourra faire l'objet d'un appel à la concurrence distinct.

Adopté par 24 votes pour 4 contres et 1 abstention,

4. Finances - Protocole transactionnel M. Suenson

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

M. Suenson a loué, pendant plusieurs années, un emplacement dans le hangar n°3 de l'aérodrome pour son avion. En raison d'infiltrations récurrentes du bâtiment, son avion a subi des dégradations (radio, peinture extérieure).

Entre 2012 et 2014, il a formulé des réclamations auprès de l'AFIS et de la Municipalité. Aucune déclaration d'assurance n'a été effectuée à l'époque. La ville a procédé à une réparation du toit en 2014 puis des vitres latérales en 2016.

M. Suenson produit diverses factures à hauteur de 5000 €. Après négociations et afin d'éviter une procédure contentieuse, il est proposé de verser à M. Suenson une indemnité de 1300 € en contrepartie de l'abandon de tout recours.

Il est à noter que M. Suenson a versé un loyer annuel de 1000 € par an y compris lorsque son avion a été en réparation, pendant plusieurs mois, à Rennes.

Adopté à l'unanimité

5. Coopération intercommunale – ZAE Plein Ouest – Convention de délégation pour l'entretien de la voirie et des espaces verts de la ZAE Plein Ouest

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

La gestion de la ZAE Plein Ouest relève de la compétence d'AQTA depuis le 1er janvier 2017. Cependant, lors de l'étude des modalités de transfert, il a été convenu que la Ville continuerait à assurer l'entretien de la voirie et des espaces verts.

Aussi, il est proposé d'approuver la convention de délégation de gestion entre la Communauté de communes et la Ville, mise en place à cette fin.

Adopté à l'unanimité

6. Coopération intercommunale - Economie d'Energie – Convention de partenariat avec la Communauté de communes

Rapporteur : Gabriel GODIN, conseiller municipal

La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique met à disposition des communes la possibilité de disposer d'un conseiller en énergie partagé.

L'objectif poursuivi est la maîtrise des consommations et des dépenses énergétiques.

Il se décline en 3 axes :

- 1- Mieux connaître et optimiser le patrimoine communal, avec la réalisation du bilan énergétique du patrimoine communal et l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions et un suivi régulier des consommations et des dépenses.
- 2- Passer à l'action et entreprendre des projets performants sur des bâtiments ciblés avec des pré-diagnostic, des préconisations d'amélioration, des campagnes de mesure, une assistance technique et la recherche de financements.
- 3- Accéder à de l'information utile, avec une sensibilisation des élus, des réunions d'information et des journées thématiques et la publication de fiches techniques.

Pour bénéficier de l'accompagnement de ce conseiller, il faut :

- Etablir une convention entre la commune et AQTA
- S'engager sur 3 ans pour une politique énergétique efficace sur le long terme

Le coût de la mise à disposition du conseiller en énergie partagé est supporté par AQTA avec le soutien de l'ADEME et de la Région Bretagne.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter la mise à disposition de ce conseiller en énergie partagé

Adopté à l'unanimité

7. Aménagement – Finances – Appel à projet Centre Ville – Projet de requalification de Port Maria

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

Dans le cadre du Contrat Plan Etat Région, l'Etat et la Région ont lancé un appel à projet « Dynamisme des centres ville ». Les objectifs consistent à :

- Dynamiser les commerces et, plus généralement, activités économiques
- Renforcer le lien social
- Valoriser et préserver une culture et un patrimoine de qualité
- Développer un cadre de vie conforme aux attentes de la population
- Favoriser l'accessibilité, la mobilité et les trames de circulation

Le fonds de ce premier appel à candidature est crédité de 7 millions d'euros pour la Région. L'Etat mobilise le fonds CPER. Le montant maximum des subventions accordées s'élève à 1 000 000 € chacun, par projet.

Les travaux soutenus devront être engagés avant le 31 décembre 2020.

Il est proposé de répondre à l'appel à projet en présentant le projet de requalification du quartier de Port Maria.

Les objectifs du projet consistent, en effet, à redynamiser les commerces, développer les circulations douces et apaiser la circulation des véhicules, aménager de manière qualitative les espaces publics afin de favoriser les déambulations et les animations, enfin, valoriser le patrimoine d'hier et d'aujourd'hui en utilisant notamment les nouvelles technologies (mise en valeur de la façade maritime, des activités liées à la pêche et au tourisme).

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 3 500 000 € à ce jour hors réaménagement du Port et de la Criée.

M. BOURSERIE, Directeur général des Services, présente l'appel à projet « Dynamismes des centres villes » de la Région, de l'Etat, l'EPF de Bretagne et de la Caisse des Dépôts et Consignation. L'objet de la délibération porte non sur le projet de Port Maria qui reste à arrêter mais sur l'autorisation du Conseil municipal à solliciter une subvention dans le cadre d'un appel à projet général.

Monsieur LE GUENNEC présente l'état d'avancement de la réflexion du projet de Port Maria dans le cadre des études préalables. Au regard des enjeux, des potentialités du quartier et de la complexité à concilier les différents objectifs, la Ville a décidé de se faire accompagner. Elle a fait appel, dans un premier temps, au CAUE qui a confirmé les opportunités de mettre en valeur le quartier du point de vue patrimonial et d'améliorer considérablement le cadre de vie et les déambulations. La Ville a ensuite fait appel à bureau d'études, le cabinet Univers, pour l'élaboration des études préalables et mis en place un Comité de pilotage composé des différentes sensibilités du Conseil municipal, de représentants des habitants et professionnels du quartier et d'un représentant de la Région (celle-ci étant propriétaire du Port de Pêche et de la gare maritime et en charge des transports maritimes depuis le 1^{er} janvier 2017). Différents échanges et études ont été menés notamment un diagnostic avec les habitants qui le souhaitent. Le périmètre s'étend de la Grande Plage jusqu'au Château Turpault. Le diagnostic fait ressortir un itinéraire piéton discontinu et en mauvais état, des trottoirs étroits, un stationnement très présent, un site très encombré une bonne partie de l'année, un tissu urbain diversifié dans ses formes et ses fonctions, la Criée comme un lieu connu mais non valorisé, une confusion dans les espaces publics et privés, un manque de liaison entre le front de mer et la rue du Port de Pêche, un manque d'harmonisation dans l'aménagement urbain et paysager... . Il est préconisé de favoriser les déambulations en front de mer, libérer des espaces publics en repositionnant notamment le stationnement, développer des circuits de découverte et la création de parcours thématiques,... . Ces mutations impliquent un travail approfondi sur la gestion des différents flux. Récemment, le représentant de la Région a informé le Comité de pilotage que la gare maritime serait entièrement refaite et émis l'hypothèse d'un déplacement afin de mieux gérer les flux allant des îles et améliorer l'embarquement et le débarquement des bateaux. A partir de cette idée, a été proposée la création d'un parking, sous la gare maritime déplacée, pour la gestion du stationnement de proximité (riverains et commerces), au niveau de la voirie actuelle.

Monsieur Le Maire souligne que la ville de Quiberon se distingue par rapport aux autres villes par certaines caractéristiques, à savoir les deux ports qui ont façonné son histoire, un Port de pêche aujourd'hui dynamique avec une centaine de bateaux actifs, la pêche et la vente de poissons vivants qui ne se pratiquent qu'à Quiberon. Ce savoir-faire et cette image qualitative méritent d'être mieux connus. Il précise qu'initialement, il avait été imaginé une réalisation sur les deux ou trois prochaines années. Au regard de la dimension que prend le projet, sa réalisation se fera sur une période plus longue mais les enjeux et l'envergure du projet le justifient. Par ailleurs, le projet sera élaboré dans la concertation : outre le Comité de pilotage, les habitants du quartier seront consultés aux différentes étapes du projet.

Madame BOSSARD et monsieur LEROY regrettent que le document d'appel à projet n'ait pas été communiqué plus tôt au regard de la richesse des informations.

Monsieur Le Maire indique que le projet de délibération a été présenté en Commission municipale. Le document lui-même, l'appel à projet pour une demande de subvention, a été finalisé par les techniciens tout récemment. Le projet de port Maria en est encore au stade de la réflexion. Il rappelle que l'objet de la délibération porte uniquement sur une demande de subvention dans le cadre d'un appel à projet Etat/Région.

Adopté à l'unanimité

8. Acquisition du terrain cadastré BH n° 500p (52 m²) – Emplacement réservé Rue des Quatre Vents

Rapporteur : Sylvie BOSSARD, conseillère municipale

M. LARGOUET Eric, propriétaire de la parcelle cadastrée BH n°500, Rue des Quatre vents, a obtenu une autorisation pour la division de son terrain en trois lots. Dans ce cadre, la Commune a voulu faire valoir l'emplacement réservé n° 9a, inscrit au Plan Local d'Urbanisme, afin de procéder à l'élargissement de la voie qui permettra des aménagements pour les modes actifs (vélo, piéton, etc.). L'emprise représente une surface de 52 m² sur les 1 585m² de la parcelle BH n° 500.

L'acquisition se ferait au prix de 80€/m² soit 4 160 € (quatre mille cent soixante euros).

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée BH n° 500p située Rue des Quatre vents et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité

9. Logements communaux – Travaux – Demande de subvention auprès d'AQTA – Résidence l'Estran

Rapporteur : Gabriel GODIN, conseiller municipal

En 2016, la municipalité a entamé des travaux dans les salles de bain de deux logements de la résidence l'Estran.

L'objectif était le remplacement des baignoires par des douches afin de permettre un accès plus aisé aux personnes âgées. Ces travaux faisaient suite à des incidents (chutes) survenus fin 2015 et courant 2016.

Pour 2017, un logement est concerné et la mise en place d'une douche sera réalisée prochainement (mai 2017).

Pour compléter et terminer cette action sur la résidence, il reste 3 logements à équiper. Il est donc proposé d'inscrire un montant de 11 000 € TTC sur le budget 2018 pour les 3 logements restants et de solliciter la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique en vue de l'attribution d'une subvention dans le cadre du PLH.

Cette action permettra un maintien à domicile des personnes âgées de la résidence.

Adopté à l'unanimité

10. Occupation du domaine public - Téléphonie Mobile – Substitution de titulaire d'une occupation

Rapporteur : Gabriel GODIN, conseiller municipal

La ville de Quiberon a autorisé l'implantation d'équipements de télécommunications électroniques au bénéfice de la société Infracos (Bouygues Télécom).

La société sollicite la ville pour que cette dernière autorise la société Free Mobile, qui déploie actuellement son réseau mobile, à se substituer à ses droits.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la société Infracos à transférer à la société Free mobile les droits et obligations nés dans le cadre de la convention d'occupation du domaine public ;
- d'approuver la conclusion d'un avenant tripartite prenant acte de cette substitution et en conséquence d'autoriser le Maire à signer l'avenant prenant acte de cette situation.

Adopté à l'unanimité

11. Ressources Humaines - Convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Rapporteur : Gabriel GODIN, conseiller municipal

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan (SDIS56) est un établissement public départemental autonome.

Cependant, il ne peut fonctionner sans le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires (SPV).

Le Centre de Secours de Quiberon n'échappe pas à la règle et sollicite la Commune de Quiberon pour mettre à sa disposition des agents communaux qui occupent en parallèle les fonctions de SPV.

La Ville de Quiberon se doit de répondre positivement à cette demande d'intérêt général.

Afin de définir les modalités de ces mises à disposition, il convient de signer des conventions tripartites à savoir entre le Représentant du SDIS56, le Représentant de la Commune de Quiberon et le Sapeur-Pompier Volontaire (cf. annexe).

Adopté à l'unanimité

12. Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nature	Date	Descriptif	Prestataire	Dépenses	Recettes
Convention	21/06/17	Convention d'utilisation du domaine public pour vente de petite restauration	ACHARD Anthony		
Convention	21/06/17	Convention d'utilisation du domaine public pour vente de petite restauration	SIMON Jimmy		
Marché public	08/06/17	Achat matériel informatique	Galles Informatique	8 820,00	
Marché public	28/06/17	Surveillance campings et bâtiments	Target Sécurité	44 874.38	
Marché public	28/06/17	Surveillance Evènementiels	AMISS Sécurité	tarif horaire 20,5	
Marché public	01/06/17	Déploiement de la vidéoprotection	SPIE	37 961,48	
Marché public		Feu d'artifice	Vos nuits étoilées	24 800	

Marché public		Sonorisation des spectacles	SD Audio	11 829,20 €
Marché public		Croix Pupitre Bénitier Funérarium	Cobetex	5 090,40
Marché public		Aménagement clôture Stade	Entreprise Bellamy	9 790,20
Marché public		Aménagement locaux Passerelle (ameublement)	Gouedard Menuiserie	4 549,54
Marché public		Façade Cinéma – 2 ^{ème} façade en tranche optionnelle	Métal Design – Atlantic Paysage – Brunet Snere – Etanchéité Armor – Bureau Veritas	213 131
Marché public		Bancs publics	France Inox	12 331,20
Marché public		Signalisation stationnement	Signaux Girod	19 029,96
Marché public		Mobilier Vélos	Univers et cité	14 088
Marché public		MOE Tennis Saint Clément	Fournel	32 616
Marché public		Eaux pluviales rue Port Haliguen	Artelis	19 176
Marché public		100 Barrières de circulation et 12 tables festivités	Comat	5 082,48
		Restaurant scolaire – Groupe froid négatif	Pro Cuisine	5 109,41
		Robot nettoyeur pour piscine	Hexagone Manufacturi ng	6 026,26
Marché public		Fleurissement été	Gabillet	5 417,45
Tarifs	27/06/17	Modification de l'arrêté des Tarifs (annexe)		
Régie	20/06/17	Modification du montant maximum de l'encaisse de la régie de recettes pour la programmation culturelle : 12 000 €		
Régie	11/05/17	Suppression de la régie de recettes des Gens du voyage		

Contentieux	15/06/17	Jugement du TA de Rennes rejetant la demande d'annulation des modifications du règlement intérieur formulée par MM. LEROY, BENESSE et Mmes POUILLET, BOSSARD
Contentieux	20/06/17	Appel de la décision du TA Rennes rejetant la requête des associations UMIVEM et AN AOD BRAZ qui contestaient la régularité du PLU notamment le classement des parcelles en zones Nlg, Nlg1, NLg2, au niveau du golf.
Contentieux	17/06/17	Appel de la décision du TA Rennes rejetant la requête de Mme Hélène Le Guennec qui contestait la régularité du PLU notamment le classement d'une parcelle en zone Na au niveau du village de Kerniscob

QUESTION DIVERSE :

1°) Demande de modification de la charte du Conseil des Sages : remplacer dans le paragraphe fonctionnement les termes "collectivité", "Municipalité", "celle-ci" par le Conseil Municipal

Monsieur Le Maire se félicite de l'intérêt porté au Conseil des Sages par les auteurs de la question. S'il était apporté une réponse positive à la proposition des auteurs, il serait nécessaire de réunir systématiquement le Conseil municipal pour débattre des différentes questions et dossiers à soumettre au Conseil des Sages (et non plus la Municipalité) ce qui est peu concevable. La charte de déontologie est une charte standard que l'on retrouve dans beaucoup de villes. La charte standard doit être conservée. Il souligne, par ailleurs, que le Conseil des Sages n'est pas « le machin du Maire » comme cela a été écrit dans le dernier bulletin municipal et déplore une telle qualification. Les membres le composant travaillent de manière autonome et ont produit un travail conséquent. Un compte-rendu de leur travail est exposé et transmis dans le cadre des commissions Vie citoyenne. Il semble que certains membres du Conseil municipal ne lisent cependant pas ces comptes rendus.

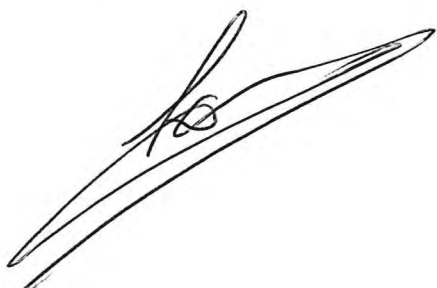
Monsieur LEROY précise qu'il a rencontré les membres du Conseil des Sages à la suite de l'article publié dans le bulletin municipal et qu'il en est ressorti que le Conseil des Sages n'a de comptes à rendre qu'au Maire. Il souhaitait, par cette proposition, être mieux informé de ce que fait le Conseil des Sages.

Monsieur le Maire rappelle que, outre les comptes rendus, les conseillers municipaux peuvent solliciter le Maire pour faire en sorte que le Conseil des Sages travaille sur tel ou tel point.

Monsieur BENESE explique qu'il a utilisé le terme de machin, d'une part, parce que les membres sont désignés par le Maire et, d'autre part, parce qu'il n'est pas convaincu de son utilité ; les avis du Conseil des Sages n'ont jamais été exposés en Conseil municipal.

Monsieur Le Maire déplore une nouvelle fois l'utilisation de l'expression de « machin » et précise que les membres sont obligatoirement désignés en Conseil municipal et que les comptes rendus de la Commission municipale « Participation des citoyens » faisant état du travail et des avis du Conseil des Sages sont transmis aux conseillers municipaux.

Secrétaire de la séance :
Madame LASSERON



Le Maire
Bernard HILLIET



Destinataires :

Membres du Conseil municipal : M. Bernard HILLIET, Maire - M. Roland LE GUENNEC, Adjoint au Maire - Mme Marie-Eliane ROZO, Adjointe au Maire - M. Mamadou DANTE, Adjoint au Maire - Mme Marie-Thérèse LE GAC, Adjointe au Maire - M. Jean-Luc GAGNEROT, Adjoint au Maire - M. Serge BROSOLO, Adjoint au Maire - Mme Maryvonne CORRIGNAN, Adjointe au Maire - M. Roland ROZO, Adjoint au Maire - M. Gilles VASSEUR, Conseiller délégué - Mme Chrystelle LASSERON, Conseillère déléguée - Mme Sylviane TESSIER, Conseillère Municipale - M. Gabriel GODIN, Conseiller Municipal - Mme Christiane COURDJIAN MOISSON, Conseillère Municipale - Mme Jeannette DREANO, Conseillère Municipale - M. Olivier LE FLOCH, Conseiller Municipal - M. Jacques VERMILLARD, conseiller municipal - M. Stéphane ROUMY, Conseiller Municipal - Mme Annie AUDO, Conseillère Municipale - M. Dominique SELLIER, Conseiller Municipal - M. Guy Le BIHAN, Conseiller municipal - M. Jean-Michel BELZ, Conseiller Municipal - Mme Sylvie BOSSARD, Conseillère Municipale - M. Patrick LE ROUX, Conseiller Municipal - Mme Christine POUILLET, Conseillère Municipale - M. Gildas QUENDO, Conseiller Municipal - Mme Annick DELAUNAY, Conseillère Municipale - M. Jacques LEROY, Conseiller Municipal - M. Jacques BENESE, Conseiller municipal

Services Ville de Quiberon :

M. Bourserie, Directeur Général des Services - Secrétariat Général - Pôle Culture Communication Événementiel (Service Communication, Médiathèque, Cinéma) - Service Enfance Jeunesse Sport - Service Comptabilité - Service Ressources Humaines - Pôle Population - Pôle Social - Service Police Municipale - Service Urbanisme - Services Techniques - Multi-Accueil - Criée - Aéroport

Presse : Ouest-France / Le Télégramme

